



Les conditions-cadres pour un retour à un championnat structuré nous sont imposées par le Conseil fédéral, les cantons et l'OFSP et par la Task Force Covid-19 de la Regio League. La présente **version 4.0** du Concept de protection pour les entraînements et match à domicile a été rédigée le 12 septembre 2021 et peut faire l'objet d'adaptations régulières selon les prescriptions du Conseil fédéral et des cantons.

## Table des matières

<b><u>1</u></b>	<b><u>CONCEPT CADRE DE PROTECTION COVID</u></b>	<b><u>2</u></b>
<b><u>2</u></b>	<b><u>DÉROULEMENT D'ENTRAÎNEMENT</u></b>	<b><u>2</u></b>
<b><u>3</u></b>	<b><u>DÉROULEMENT DE MATCHS</u></b>	<b><u>2</u></b>
<b>3.1</b>	<b>JOUEURS / JOUEUSES, COACHES ET MEMBRES DU STAFF</b>	<b>3</b>
<b>3.2</b>	<b>ARBITRES ET SUPERVISEURS D'ARBITRES</b>	<b>3</b>
<b>3.3</b>	<b>COLLABORATEURS / COLLABORATRICES DU CLUB, FONCTIONNAIRES, PERSONNEL DE SOUTIEN ET MEDIAS</b>	<b>3</b>
<b>3.4</b>	<b>SPECTATEURS / SPECTATRICES</b>	<b>3</b>
<b>3.5</b>	<b>FONCTIONNAIRES DE LA SIHF ET COLLABORATEURS DES MEDIAS, PHOTOGRAPHES, EQUIPE TV</b>	<b>4</b>
<b>3.6</b>	<b>RESTAURANT DU STADE/RESTAURATION</b>	<b>4</b>
<b><u>4</u></b>	<b><u>RETOURS DE VOYAGES À L'ÉTRANGER</u></b>	<b><u>4</u></b>
<b><u>5</u></b>	<b><u>INTERLOCUTEURS</u></b>	<b><u>4</u></b>
<b><u>6</u></b>	<b><u>ENTRÉE EN VIGUEUR</u></b>	<b><u>4</u></b>
<b><u>7</u></b>	<b><u>LIENS DIVERS</u></b>	<b><u>4</u></b>
<b>7.1</b>	<b>ETAT DE VAUD</b>	<b>4</b>
<b>7.2</b>	<b>OFSP</b>	<b>4</b>
<b>7.3</b>	<b>APP</b>	<b>4</b>
<b>7.4</b>	<b>Q&amp;A COVID-19 SWISS OLYMPIC</b>	<b>4</b>
<b>7.5</b>	<b>FAQ COVID-19 BASPO</b>	<b>4</b>
<b>7.6</b>	<b>FEUILLE INFO «TESTS + VACCINS» SWISS OLYMPIC</b>	<b>4</b>



## 1 CONCEPT CADRE DE PROTECTION COVID

Suite à la communication du Conseil fédéral du 8 septembre 2021 et de la SIHF du 12 septembre 2021, le Star Forward a adapté son concept de protection pour répondre aux nouvelles directives.

- Ces mesures sont applicables dès le 13 septembre 2021
- Ce concept sera actualisé au fur et à mesure que les directives des autorités évolueront

Les joueurs ou les membres du staff présentant les moindres symptômes de maladie **DOIVENT** rester chez eux et sont tenus de contacter immédiatement par téléphone l'entraîneur ou son assistant et de respecter strictement ses instructions, conformément aux directives internes du club.

## 2 DÉROULEMENT D'ENTRAÎNEMENT

Conditions

Pour toute pratique sportive autorisée, il est obligatoire de respecter le plan de protection du club et du propriétaire de l'installation, notamment les mesures suivantes :

- Obligation de certification Covid dès 16 ans ; pour les enfants et les jeunes de moins de 16 ans, le certificat n'est pas obligatoire
- Dans les vestiaires et dans les autres zones où les activités sportives ne sont pas pratiquées (zone d'entrée, etc.), le port du masque est obligatoire pour toute personne âgée de 12 ans et plus.
- Liste de présence obligatoire pour tous les participants (L'application SportEasy tient lieu de liste de présence)
- Le club est tenu à vérifier les certificats Covid-19 de tous les participants et les spectateurs/spectatrices lors de l'entrée dans le stade. La validité du certificat doit être vérifiée et une comparaison d'identité doit être effectuée. → De ce fait, les entraînements s'effectueront à huis clos
- Participation uniquement si pas de symptôme

A savoir que :

- Sont exemptés de l'obligation du certificat Covid, les entraînements réguliers avec un maximum 30 personnes, où les personnes participantes se connaissent toutes et qui se déroulent dans des locaux séparés d'autres groupes d'entraînement en groupes fixes :
  - Dans le total de 30 personnes comptent toutes personnes, qui ont accès au stade (joueurs/joueuses, coaches, membres du staff, personnes de soutien, spectatrices/spectateurs, parents et enfants). → De ce fait, les entraînements s'effectueront à huis clos

## 3 DÉROULEMENT DE MATCHS

Dans les stades de glace, les matchs et les tournois peuvent seulement se dérouler avec certificat Covid-19



## 3.1 Joueurs / joueuses, coaches et membres du staff

- La formule testé-guéri-vacciné est appliquée et tous les joueurs, entraîneurs et membres du personnel âgées de 16 ans et plus disposent à tout moment d'un certificat Covid-19 valide.
- Participation uniquement si pas de symptôme, le cas échéant, contacter immédiatement un médecin par téléphone et de suivre strictement ses instructions.
- La responsabilité de vérifier les certificats Covid-19 de tous les joueurs / joueuses, entraîneurs et membres du personnel incombe au club à domicile respectif.
- L'application de contrôle Covid-19 de la Confédération est à utiliser pour contrôler le certificat Covid-19. La validité du certificat doit être vérifiée et une comparaison d'identité doit être effectuée.
- Participation uniquement si pas de symptôme

## 3.2 Arbitres et superviseurs d'arbitres

- Idem que § 3.1

## 3.3 Collaborateurs / collaboratrices du club, fonctionnaires, personnel de soutien et médias

- Il existe une obligation de certification pour les personnes travaillant sur place pour le club ou l'organisateur âgées de 16 ans et plus (p. ex. les fonctionnaires, le personnel de soutien, la sécurité, le personnel de la gastronomie en dehors du restaurant).

## 3.4 Spectateurs / spectatrices

- Pour tous les matchs, le principe testé-guéri-vacciné s'appliquera aux personnes âgées de 16 ans et plus et l'accès sera uniquement limité aux personnes disposant d'un certificat Covid-19 valide.
- Chaque spectateur/spectatrice doit présenter une pièce d'identité et un certificat Covid-19 à l'entrée.
- Les personnes de moins de 16 ans n'ont pas besoin d'un certificat Covid-19
- La vérification des certificats Covid-19 sera effectuée à l'aide de l'application de contrôle Covid-19 de la Confédération dès l'entrée dans la patinoire et une marque sera apposée sur le dessus de la main à tous les spectateurs / spectatrices étant porteur d'un certificat valide.
- La validité du certificat doit être vérifiée et une comparaison d'identité doit être effectuée.
- S'il est constaté lors du contrôle d'entrée et de sécurité, que des personnes présentent des symptômes spécifiques de maladie, tels qu'une toux persistante, de la fièvre ou autre, ces personnes se verront refuser l'accès au stade.
- Les personnes sans certificat Covid-19 ou avec un certificat non valide ne sont pas autorisées à entrer dans le stade.



## 3.5 Fonctionnaires de la SIHF et Collaborateurs des médias, photographes, équipe TV

- L'accès des personnes âgées de 16 ans et plus ne peut être accordé que s'ils sont en possession d'un certificat Covid-19 valide.

## 3.6 Restaurant du stade/restauration

- Les mêmes mesures de protection s'appliquent dans les restaurants du stade que dans les autres secteurs de la restauration.

## 4 RETOURS DE VOYAGES À L'ÉTRANGER

**En provenance de pays et/ou de régions pour lesquels la Confédération impose une quarantaine**

[Liste de l'OFSP des États présentant un risque](#)

[Entrée en Suisse](#)

## 5 INTERLOCUTEURS

Star Forward

Marco SCHUMACHER (marco at 5schum.ch) 079 394 5999

## 6 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent concept entre en vigueur le 13 septembre 2021 de manière générale.

Sa durée de validité est identique à celle de l'arrêté cantonal en la matière sur lequel elle se fonde.

## 7 LIENS DIVERS

### 7.1 Etat de Vaud

<https://www.vd.ch/themes/population/sport/coronavirus-informations-au-sport-vaudois/#c2073825>

### 7.2 OFSP

[Liste de l'OFSP des États présentant un risque](#)

[Entrée en Suisse](#)

### 7.3 App

<https://ofsp-coronavirus.ch/application-swisscovid/>

### 7.4 Q&A Covid-19 Swiss Olympic

[https://www.swissolympic.ch/dam/jcr:ed6e4ff9-94cb-49eb-b456-c94b6ed5416b/Q\\_A\\_Covid19\\_Sport\\_13.09.2021.pdf](https://www.swissolympic.ch/dam/jcr:ed6e4ff9-94cb-49eb-b456-c94b6ed5416b/Q_A_Covid19_Sport_13.09.2021.pdf)

### 7.5 FAQ Covid-19 Baspo

<https://www.baspo.admin.ch/fr/aktuell/covid-19-sport.html>

### 7.6 Feuille info «Tests + vaccins» Swiss Olympic

<https://www.swissolympic.ch/fr/a-propos-de-swiss-olympic/Dossier-Covid-19/Testen-und-Impfen>